

N°170/2024

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Avenant n°1 à la convention tripartite avec la SANEF et le Conseil Départemental de la Somme pour la construction et l'exploitation de places de parking de covoiturage à l'échangeur A16 diffuseur n°21 de Flixecourt – Ville le Marcllet

Date de convocation :
4 décembre 2024

Date de séance :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
17 décembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes LEBRUN, CAPRON, MINET,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme DIRUY

M CARPENTIER donne pouvoir à M POISSON

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Mr DELASSUS Anthony

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports et notamment l'article L. 1231-15 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et notamment l'article 52 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment l'article 35 modifiant l'article L. 1231-15 du code des transports ainsi : « Les autorités mentionnées aux articles L. 1231-1 et L. 1231-3, seules ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés, établissent un schéma de développement des aires de covoiturage destinées à faciliter la pratique du covoiturage. En cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, elles peuvent mettre à disposition du public des solutions de covoiturage pour faciliter la mise en relation de conducteurs et de passagers ».

Vu la délibération n°12/2021 en date du 24 mars 2021 adoptant le transfert de compétence mobilité.

Vu la délibération n°34/2024 en date du 14 Mars 2024 autorisant le Président à signer la convention tripartite avec SANEF et le Conseil départemental de la Somme

Vu la convention de travaux et de financement liée à la création d'un parking de covoiturage VL de 30 places en date du 12 juin 2024 sur la commune de Ville le Marcelet.

Par délibération en date du 14 Mars 2024, le conseil communautaire autorisait le Président à signer la convention tripartite avec SANEF et le Conseil départemental de la Somme pour la construction et l'exploitation de places de parking de covoiturage à l'échangeur A16 diffuseur n°21 de Flixecourt – Ville le Marcelet.

Un avenant à cette convention est aujourd'hui présenté ayant pour objet de :

- Modifier l'entrée du parking afin de regrouper les accès (entrée et sortie) du parking au niveau de l'Avenue du Bisgaret.
- Modifier la participation financière des Collectivités à l'Opération.

La nouvelle répartition des aménagements amène donc à ajuster la participation financière :

Participation Initiale :

Coût unitaire par place	Nombre de places de covoiturage	Coût total des Aménagements	Financement des Collectivités (30%)
9945 € HT	30	298 350 € HT	89 505 € HT

Répartition initiale en parts égales entre le Conseil départemental de la Somme, soit 44 752.50 euros HT, et la Communauté de communes Nièvre et Somme, soit 44 752.50 Euros.

Nouvelle participation :

Coût unitaire par place	Nombre de places de covoiturage	Coût total des Aménagements	Financement des Collectivités (30%)
6623 € HT	30	198 690 € HT	59 607 € HT

La participation du Conseil Départemental est donc ramenée à 29 803.50 Euros HT et la participation de la CCNS à 29 803.50 Euros HT selon l'échéancier suivant :

Déclenchement du versement, en Euros Hors Taxes	%	Versement Collectivité n°1 CD80	Versement Collectivité n°2 CCNS	Pièces à produire à l'appui de la demande de versement
À la signature de la Convention	70%	20 862.00 €	20 862.00 €	Avenant n°1 à la Convention signée par les Parties
À la fin des travaux	30%	8 941.50 €	8 941.50 €	Procès-verbal d'inspection commune
TOTAL en Euros	100%	29 803,50 €	29 803,50 €	

Où la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite avec la SANEF et le Conseil Départemental de la Somme pour la construction et l'exploitation de places de parking de covoiturage à l'échangeur A16 diffuseur n°21 de Flixecourt – Ville le Marcelet.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,
Pour le Président empêché,
Par Délégation du Conseil Communautaire,
Communauté de Communes Nièvre et Somme,
Fait le 11/12/2024
A Flixecourt

Pour extrait conforme,
Le Président.



J. Delfosse

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de sa publication le 17 décembre 2024.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,
Pour le Président empêché,
Par Délégation du Conseil Communautaire,
Communauté de Communes Nièvre et Somme,
Fait le 11/12/2024
A Flixecourt



J. Delfosse